

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : **25.05.03**

Date de convocation : 28 août 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-cinq

Le 9 septembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine		X	ASTRUC Alain
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle	X		
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

GESTION DE DONNÉES NUMÉRIQUES **Approbation du positionnement du SDEE en tant qu'Autorité Publique Locale Compétente** **pour la mise en œuvre du PCRS sur le département**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que la réforme anti-endommagement des réseaux sensibles et Déclaration de Travaux – Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) a pour objectif de réduire le nombre et la gravité des accidents qui sont susceptibles de se produire lors de la réalisation de travaux à proximité de réseaux sensibles à la sécurité (électricité, éclairage public, réseau de chaleur, etc.).

Dans cette optique, un arrêté en date du 15 février 2012 impose aux Autorités Publiques Locales Compétentes (APLC), en ce qui concerne la gestion desdits réseaux, d'établir un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), d'ici au 1^{er} janvier 2026. Concrètement, le PCRS se présente comme une cartographie dont l'objectif est de décrire l'environnement immédiat situé autour des réseaux sensibles, afin de fiabiliser leur repérage et d'améliorer ainsi la sécurité des chantiers afférents.

En l'occurrence, le SDEE dispose déjà d'une compétence en matière de réseaux puisqu'il est propriétaire des réseaux électriques et maître d'ouvrage des travaux en zone rurale, et intervient également pour le compte de ses adhérents sur les réseaux d'éclairage public ou d'eau et d'assainissement. Il développe par ailleurs depuis quelques années des compétences en matière de cartographie des réseaux.

Le Syndicat est donc légitime pour se positionner en tant qu'APLC sur le département, avec l'objectif de respecter l'obligation de constitution d'un PCRS visant à permettre la cartographie de l'ensemble des réseaux situés sur le territoire, de le diffuser, notamment aux autres gestionnaires de réseaux et à ses membres, et de le mettre à jour.

Ce nouvel outil bénéficiera à l'ensemble des collectivités du territoire. Il leur permettra de faciliter le géoréférencement des réseaux qu'elles exploitent, mais les aidera aussi dans la gestion des projets d'aménagement et d'entretien de voirie. Il peut également être une aide dans la gestion de l'urbanisme, de la communication touristique, de la collecte des déchets, etc. Le SDEE assure dans ce cadre son rôle de mutualisation et d'assistance à ses collectivités adhérentes.

Depuis 2021 l'association OpenIG a organisé et animé plusieurs réunions en Lozère sur le sujet avec le SDEE, le Département, Enedis, l'IGN et les Communautés de communes, dans le but de faire émerger un partenariat qui permettrait la création et l'exploitation du PCRS. Plusieurs estimations de coût d'acquisition et d'exploitation ont été présentées ainsi que les possibilités de financement.

Suite aux derniers échanges, un partenariat semble envisageable localement entre le SDEE, le Département et Enedis, pour acquérir et maintenir le PCRS de la Lozère. Le partenariat proposé par Enedis est conditionné à une réalisation des vols d'acquisition de données en 2026.

Le montant total estimé de l'opération initiale d'acquisition de données est de 750 000 € HT, avec le plan de financement prévisionnel suivant :

✓ Région Occitanie (FEDER) :	290 000 €
✓ IGN :	22 000 €
✓ OpenIG :	3 000 €
✓ Enedis :	150 000 €
✓ Département :	142 500 €
✓ SDEE :	142 500 €

S'agissant de la mise à jour du PCRS, le prévisionnel annuel des frais de fonctionnement, y compris les frais annuels d'acquisition de données (survol de 20 dalles de 100m x 100m en moyenne) est de 45 000 €, qui seraient pris en charge à part égale entre les trois partenaires principaux du projet : Département, Enedis et SDEE.

Enfin, l'engagement du SDEE sur le rôle d'APLC et le portage du PCRS serait conditionné à l'établissement d'une convention tripartite avec le Département et Enedis, afin de formaliser le partage des frais d'acquisition et de maintenance, et ce sur une durée minimum de cinq ans.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

APPROUVE le positionnement du SDEE en tant qu'Autorité Publique Locale Compétente pour la mise en œuvre du PCRS sur le département, suivant les conditions énoncées ci-avant ;

DONNE TOUS POUVOIRS à son Président pour accomplir l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC

Le Secrétaire de séance
Christian ROUX



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by several smaller strokes.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20250909-20250503-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025